

GRAND**COGNAC**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Note explicative de synthèse

BUDGET PRIMITIF 2020

Préambule

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L.1612-1 et s.), le budget primitif doit être adopté au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique et le 30 avril, les années de renouvellement des organes délibérants. Il doit également être approuvé dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport sur les orientations budgétaires. De plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante (article L.2121-12).

Le rapport sur les orientations budgétaires a été présenté au conseil communautaire en date du 30 janvier 2020.

La présente note accompagne la convocation des membres du conseil communautaire.

Outre le budget principal, 24 budgets annexes sont soumis au vote. La liste des budgets de Grand Cognac est la suivante :

- 500 00 BUDGET PRINCIPAL
- 500 01 BATIMENTS ECONOMIQUES
- 500 04 POLE MEDICAL
- 500 05 TRANSPORT
- 500 06 ZONES D'ACTIVITES CHATEAUBERNARD MERPINS COGNAC
- 500 07 ZONE D'ARS
- 500 08 ZONE FIEF DE LA COUTURE GENTE
- 500 09 ZONE HIERSAC
- 500 10 ZONE LE MALESTIER SEGONZAC
- 500 11 ZONE LE PLASSIN GENSAC LA PALLUE
- 500 12 ZONE LE PONT NEUF SALLES D'ANGLES
- 500 13 ZONE MERIGNAC
- 500 14 ZONE MESNAC
- 500 15 ZONE NERCILLAC
- 500 16 ZONE ST SULPICE
- 500 17 ZONES INDUSTRIELLES JARNAC CHASSORS SIGOGNE
- 500 18 EAU DSP
- 500 20 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP
- 500 21 ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE
- 500 23 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGIE

- 500 24 DECHETS TEOM
- 500 25 GEMAPI
- 500 26 ZONE DES VAUZELLES
- 500 27 HABITAT VAUZELLES
- 500 28 ZONE GRANDS CHAMPS GENSAC

Le montant cumulé du budget de l'agglomération, toutes sections confondues, s'élève à 127 741 143,11 euros.

Le budget primitif 2020 s'inscrit, avec une stabilité des compétences exercées, pour la première fois dans la continuité du budget de l'année précédente. Des évolutions sont cependant nécessaires pour répondre aux ajustements comptables et aux choix organisationnels inhérents à l'harmonisation des conditions d'exercice des compétences.

Conformément aux engagements pris dès la fin de l'année 2017, le budget 2020 est élaboré en maintenant les taux d'imposition, avec toutefois un contexte de réforme de la fiscalité locale dont les conséquences restent encore incertaines.

Le budget primitif qui s'inscrit dans un objectif de redressement des comptes de l'agglomération fait apparaître :

- Un autofinancement prévisionnel des investissements par la section de fonctionnement de 1 450 104 €,
- Une CAF brute retraitée des indemnités exceptionnelles de 8,33%,
- Une capacité prévisionnelle de désendettement retraitée de 8,05 ans avant reprise des résultats.

Ces ratios, tout comme les emprunts d'équilibre inscrits au budget, seront amenés à évoluer avec la reprise des résultats au budget supplémentaire.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 49 667 659,87 €.

	DEPENSES	REALISE 2018	BUDGETE 2019	REALISE 2019	BUDGET 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 155 509,09 €	6 272 755,60 €	4 007 979,22 €	5 998 402,79 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 358 810,31 €	15 754 896,32 €	15 584 386,49 €	16 360 968,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	18 850 573,85 €	16 700 144,00 €	16 579 788,82 €	15 163 862,00 €
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	5 546 753,51 €	7 646 237,00 €	7 186 166,18 €	7 316 807,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	387 228,41 €	470 380,05 €	378 514,51 €	353 550,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	266 700,18 €	379 220,00 €	363 633,09 €	897 296,00 €
68	AMORT. PROVISIONS	- €	364 500,00 €	344 500,00 €	350 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	98 460,38 €	- €	- €
042	OP° D'ORDRE	1 932 971,50 €	1 581 435,28 €	2 324 963,04 €	1 776 669,14 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	9 167 778,86 €	- €	1 450 104,94 €
Total	Total Dépenses	43 498 546,85 €	58 435 807,49 €	46 769 931,35 €	49 667 659,87 €

	RECETTES	REALISE 2018	BUDGETE 2019	REALISE 2019	BUDGET 2020
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	133 819,58 €	80 000,00 €	77 968,96 €	50 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES	3 116 422,92 €	4 061 833,00 €	4 503 588,42 €	4 978 682,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	35 257 048,30 €	35 014 203,00 €	35 365 243,47 €	34 900 040,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 787 123,27 €	10 328 154,77 €	8 331 779,03 €	9 638 047,87 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	316 333,48 €	29 640,00 €	63 087,17 €	46 240,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	4 529,36 €	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	496 056,76 €	124 870,00 €	825 406,48 €	41 150,00 €
042	OP° D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 919,40 €	272 593,00 €	21 144,04 €	13 500,00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 929 009,95 €	8 524 513,72 €	- €	- €
Total	Total Recettes	58 096 263,02 €	58 435 807,49 €	49 188 217,57 €	49 667 659,87 €

LES DEPENSES

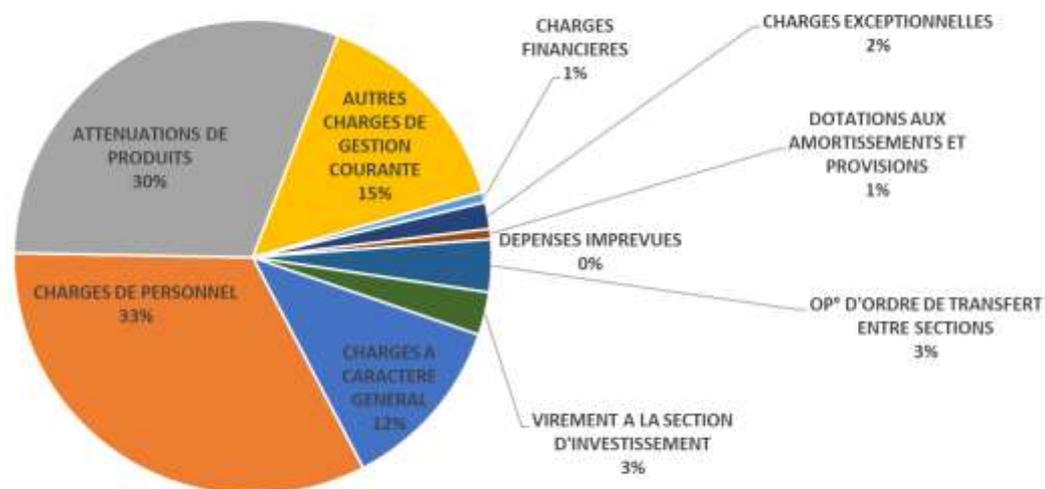
- Dépenses réelles de fonctionnement : 46 090 885,79 €
- Dépenses d'ordre de fonctionnement : 3 576 774,08 €

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) sont en baisse de 2% par rapport au budgété 2019, soit une diminution de 1 132 747,18 euros.

Les dépenses d'ordre comprennent :

- Le virement à la section d'investissement : 1 450 104,94 €
- Les amortissements : 1 776 669,14 €
- Les provisions : 350 000,00 €

BP 2020 - dépenses de fonctionnement



➤ **Concernant les charges à caractère général (chapitre 011) : 5 998 402,79 €**

Le montant des charges à caractère général s'élève à 5 998 402,79 €, soit une baisse de 4% par rapport au budget 2019. 14 postes de dépenses concentrent 70% des crédits inscrits.

60612 ENERGIE - ELECTRICITE	1 143 128,74 €
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	416 309,00 €
6156 MAINTENANCE	403 922,00 €
617 ETUDES ET RECHERCHES	325 500,00 €
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	285 657,00 €
61521 TERRAINS	280 809,00 €
6232 FETES ET CEREMONIES	245 757,50 €
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	210 434,59 €
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	206 700,00 €
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	172 000,00 €
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	141 925,00 €
62875 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	136 866,00 €
606124 ENERGIE - ELECTRICITE X EAU HT	105 773,00 €
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	103 010,00 €

Les charges de fluides (électricité, eau et assainissement) représentent 25% des dépenses du chapitre.

Les augmentations les plus significatives portent sur :

- Les contrats de prestations de services pour mener les actions suivantes :
 - Animation et suivi des dispositifs d'aide dans le cadre du programme local de l'habitat (Programme d'Intérêt Général et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la rénovation urbaine) pour 50 000 €,
 - Actions de développement économique dans le cadre de la GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales) telles que l'emploi du conjoint et le salon du recrutement pour 22 000 €,

- Externalisation de missions liées aux systèmes d'informations (70 000 € dédiés à l'hébergement et 50 000€ pour la mise à disposition d'un support technique aux utilisateurs).
- Entretien des espaces verts pour 100 000 € suite à la prise en charge de l'entretien de 2 nouvelles zones économiques, Mas de la Cour Bellevue (fin du contrat de concession avec la SAEML Territoires Charente) et Zone des Vauzelles (fin de la période de garantie assurée par l'entreprise).

➤ **Concernant les charges de personnel (chapitre 012) :**

La masse salariale progresse de 606 071 € soit 3,85%, partiellement compensée par des recettes à hauteur de 310 000 €. La progression nette du 012 se limite par conséquent à 295 650 €, soit +1,90% par rapport au budget 2019. La variation de la masse salariale est principalement liée à :

- La prévision du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 30% (185 000 €),
- La création de nouveaux postes pour 267 200 € compensés par 40% de recettes de subventions et de remboursement des budgets annexes :
 - Chargé de mission PAT (70% de financement),
 - Chargé de mission enseignement supérieur – innovation (70 % de financement via le contrat de cohésion)
 - Directeur des systèmes d'information,
 - Gestionnaire transport (remboursement du budget annexe compensé par le transfert de charge de la Région),
 - Agent d'exploitation eau et assainissement (remboursement budgets annexes)
 - Provision pour deux apprentis,
 - Remplacements d'agents absents (maladie, maternité),
- La comptabilisation en année pleine de postes créés en 2019 pour 253 650 € également compensés à 41% (subventions et remboursements budgets annexes)
- Des provisions pour des fins de demi-traitement à hauteur de 72 250 €,
- Des frais complémentaires liés au supplément familial, au FIPHP, à la participation prévoyance, et à la médecine du travail pour un total de 24 000 €.

Les charges nettes de personnel représentent 33% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en moyenne de 38% dans les agglomérations et de 40% pour les groupements de 50 000 à 100 000 habitants.

➤ **Concernant les atténuations de produits (chapitre 014) : 15 163 862 €**

Le montant des atténuations de produits s'élève à 15 163 862 € contre 16 700 144 € en 2019, soit une baisse de 9,20% s'expliquant par :

- Une baisse de la DSC de 1 129 621 € (troisième et dernier tiers de diminution),
- Une légère baisse des attributions de compensation de 74 241 €,
- Une augmentation de 1% des crédits dédiés au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) représentant 8 589 €, dans l'attente d'informations relatives à la répartition du fonds entre commune et agglomération.

➤ **Concernant les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 7 316 807 €**

En diminution de 4,31% par rapport au budget 2019, les charges de gestion courante s'élèvent à 7 316 807 €. Les principales évolutions portent sur :

- L'enveloppe des subventions aux associations qui est en baisse de 4,87% par rapport au budget précédent, mais qui reste supérieure de 206 880 € par rapport au réalisé 2019,
- Les contributions aux organismes de regroupement qui diminuent de 16% en raison d'une baisse de la contribution au déploiement du Très Haut Débit (THD) du fait de la régularisation, en 2019 de 2 années de contributions (2018 et 2019).

A noter également qu'un montant de 200 000 € a de nouveau été inscrit cette année au titre du fonds de soutien aux communes en difficulté.

➤ **Concernant les autres charges de fonctionnement :**

Les charges financières baissent de 25% par rapport à 2019, grâce à l'extinction progressive de la dette de l'agglomération.

Les charges exceptionnelles sont en hausse ; elles représentent 897 296 € contre 379 220 € en 2019. Elles comprennent les subventions d'équilibre aux budgets annexes maintenues à leur niveau de 2019 et une enveloppe de 575 076 € d'indemnité de fin de bail, en faveur de l'IREO et équilibrée par une recette de cession équivalente.

350 000 € ont de nouveau été inscrits au titre des provisions pour risques liés aux contentieux.

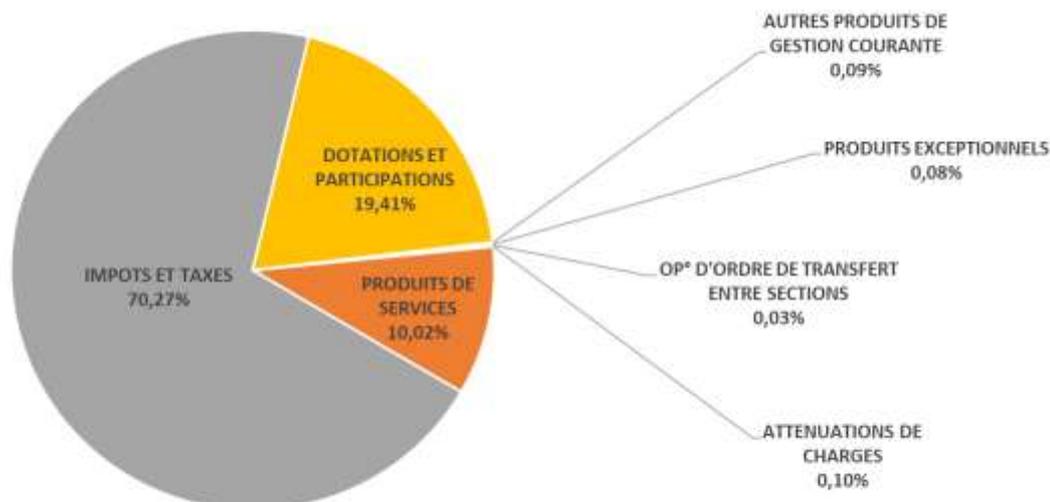
Le budget primitif ne prévoit pas de dépenses imprévues. Elles pourront être inscrites au budget supplémentaire le cas échéant.

LES RECETTES

- Recettes réelles de fonctionnement : 49 654 159,87 €
- Recettes d'ordre de fonctionnement : 13 500,00 €

Les recettes de fonctionnement évoluent de 1% entre le budget 2019 et le budget 2020. Cette augmentation représente 487 086 €.

BP 2020 - recettes de fonctionnement



➤ **Concernant les recettes fiscales (chapitre 73) : 34 900 040 €**

Dans l'attente des états fiscaux prévisionnels qui n'ont pas encore été transmis par la direction des finances publiques, l'évaluation de la dynamique des bases permettent d'espérer un produit fiscal de 34 900 040 € et ce malgré la baisse annoncée de CVAE de près de 400 000 €.

Les taux d'imposition restent inchangés et la réserve de taux capitalisée en 2019 ne sera pas mobilisée au titre de 2020.

Rappel des taux d'imposition de 2019, reconduits en 2020 :

- cotisation foncière des entreprises : 24,60%
- taxe d'habitation : 8,75%
- taxe sur le foncier bâti : 0,303%
- taxe sur le foncier non bâti : 3,27%

Il convient de noter que les taux ci-dessus sont les taux cibles à l'issue de la période de lissage de 9 ans. Aussi, les taux appliqués dans les communes varient chaque année pour tendre vers ces derniers à l'horizon 2025.

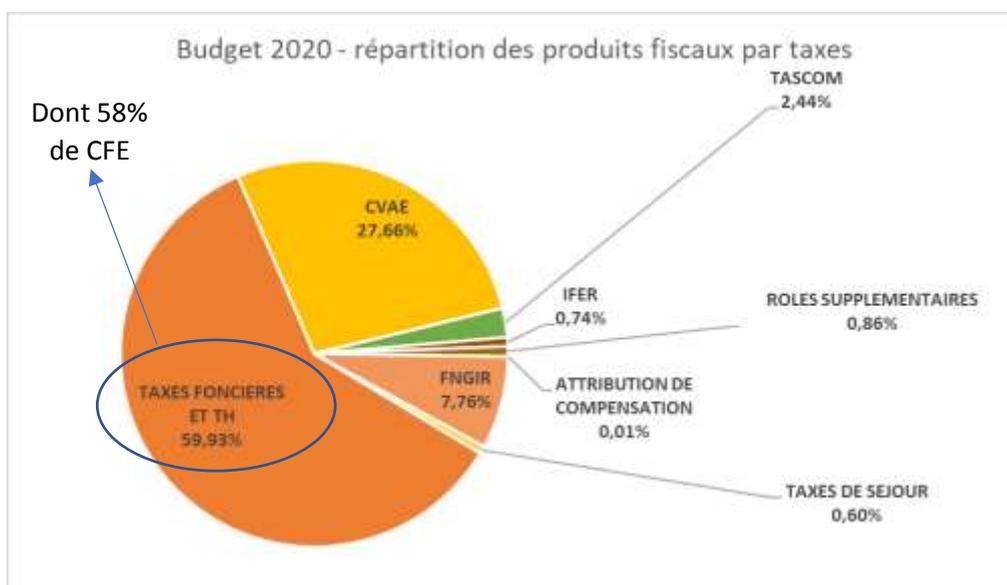
Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 et la suppression programmée de la taxe d'habitation, le taux n'est pas voté en 2020 mais est reconduit au niveau de 2019.

L'évaluation du produit fiscal se répartit de la façon suivante :

	BUDGETE 2019	BUDGETE 2020
73111 TAXES FONCIERES D'HABITATION ET CFE	20 485 202,00	20 915 737,00
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	10 053 225,00	9 653 408,00
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	943 669,00	853 106,00
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	254 378,00	256 922,00
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	400 000,00	300 000,00
73221 FNGIR	2 707 729,00	2 707 729,00
7362 TAXES DE SEJOUR	170 000,00	210 000,00
IMPOTS ET TAXES	35 014 203,00	34 900 040,00

Le produit de CFE représente 58% du compte 73111. La progression des bases économiques au titre de 2020 est évaluée à +3%. S'agissant des bases ménages, l'évolution serait de l'ordre de 0,90%.

Une augmentation de 40 000 € est également attendue sur la taxe de séjour.



➤ **Concernant les produits des services (chapitre 70) : 4 978 682,00 €**

Les produits des services progressent de plus de 22% par rapport à 2019. Cette progression est essentiellement due à :

- La modification de l'imputation d'une partie des subventions liée à la compétence jeunesse en recettes de prestation de service,
- une recette prévisionnelle de 600 000 € pour le remboursement de la mise à disposition des agents affectés à la compétence périscolaire.

➤ **Concernant les dotations et participations (chapitre 74) : 9 638 047,87 €**

Les dotations et participations baissent de 6,68% par rapport au budget 2019.

Cette baisse s'explique par une prévision de diminution de 2% de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), en l'absence de notification à la date de la présentation du budget primitif.

L'imputation d'une partie des subventions liée à la compétence enfance-jeunesse au chapitre 70 (produits des services) contribue également à cette baisse.

➤ **Concernant les autres recettes :**

Les recettes de gestion courante sont issues des loyers et des redevances des délégataires (campings, locaux X'eau, université,...). Leur montant passe de 29 640 € en 2019 à 46 240 € en 2020.

Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 41 150 €. Montant en baisse, elles sont fonction principalement de la réalisation des cessions des biens de l'agglomération.

Les atténuations de charge sont prévues en baisse (50 000 €), pour prévoir la réduction du nombre de contrats aidés.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 25 713 520,21 €. Le budget primitif a été construit sans reprise de résultat ni restes à réaliser, qui ne seront affectés qu'après l'approbation du compte administratif 2019 en juin 2020.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	RAR 2019	REALISE 2019	RAR 2020	BUDGET 2020
020 DEPENSES IMPREVUES	58 389,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 403,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 883 502,07	963,34	1 769 955,19	0,00	1 860 002,07
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 460 603,80	257 167,96	475 688,69	143 488,67	2 803 587,20
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 122 792,25	1 138 179,14	1 883 334,81	842 002,47	3 323 755,25
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 892 718,68	92 454,52	1 043 639,64	485 133,85	4 182 415,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 689 145,11	161 211,14	5 062 910,60	75 701,17	11 598 601,99
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	15 600,00	0,00	15 000,00	600,00	100,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 500,00	0,00	117,00	25 000,00	35 300,00
458 OPERATION SOUS MANDAT	2 563 660,73	2 001 231,49	2 357 916,22	1 676 951,40	1 540 000,00
OP° D'ORDRE	629 263,02	0,00	0,00	0,00	334 758,70
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	8 184 880,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses	30 530 457,88	3 651 207,59	12 939 094,34	3 278 746,70	25 713 520,21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	RAR 2019	REALISE 2019	RAR 2020	BUDGET 2020
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 228 362,06	266 016,14	7 025 998,76	0,00	1 200 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 507 967,62	3 455 655,07	1 334 878,32	5 529 749,78	3 520 371,60
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	377,27	0,00	13 120 237,76
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	830 000,00	0,00	16 007,76	0,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	250 302,07	0,00	117,00	0,00	249 802,07
458 OPERATION SOUS MANDAT	1 783 423,81	1 998 054,54	1 464 956,58	3 146 993,43	1 540 000,00
OP° D'ORDRE	3 694 105,30				4 633 003,84
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 167 778,86	0,00	0,00	0,00	1 450 104,94
Total Recettes	28 461 939,72	5 719 725,75	12 456 903,69	8 706 612,35	25 713 520,21

LES DEPENSES

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 19 104 772 €, dont 17% sont affectés à des subventions d'équipement versées. Les dépenses pour compte de tiers, qui correspondent principalement aux travaux de voirie menés sous mandat, c'est-à-dire pour le compte d'une autre collectivité, s'élèvent 1 540 000 € soit 6% des dépenses réelles.

➤ **Concernant les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) :**

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement constitue une réponse pour mettre en œuvre la pluri-annualité des investissements, tout en respectant les principes budgétaires et en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers.

Le budget principal de l'agglomération comprend 37 AP/CP pour un montant total de CP 2020 de 14 809 517,24 €.

Les opérations gérées en AP/CP regroupent 78% des dépenses d'équipement de Grand Cognac.

Le montant total des AP en cours s'élève à 82 395 978,01 €. Les CP consommés antérieurement représentent 40 529 629,15 € soit près de 49% du total des autorisations de programmes.

Autorisation de programme	Total des crédits consommés au 31/12/2019	Montant de l'AP au 20/02/2020	CP 2020
Restructuration Rue du commerce - tranche1	303 266,00	660 000,00	0,00
LGV	3 081 581,75	3 297 900,00	216 318,25
Aménagements urbains des Vauzelles	5 872 615,14	6 042 615,14	170 000,00
Centre aquatique des Vauzelles X'EAU	21 414 731,07	21 666 931,07	252 200,00
PLUi	296 082,00	800 000,00	125 000,00
Documents d'urbanisme communaux	275 429,36	515 000,00	160 000,00
Déviation Villesèche-La Vigerie	1 505 110,00	2 477 422,00	650 000,00
Aménagement base de loisirs à Angeac-Champagne	441 875,10	500 000,00	57 247,84
Aménagement d'un centre de loisirs- ALSH à Jarnac	2 316 168,38	2 500 000,00	183 831,62
Ecoles	215 666,78		
Entretien du patrimoine communautaire	927 019,74	2 500 000,00	1 024 500,00
Aménagements intérieurs de bâtiments	96 585,69	750 000,00	183 700,00
Informatique	201 840,76	852 887,00	444 728,00
Matériel technique	128 590,20	273 090,20	94 500,00
Pôle Savoir-faire Cognac	33 483,38		
Véhicules	89 058,44	270 000,00	81 000,00
Voiries communautaires	899 060,72	1 500 000,00	567 000,00
Flow vélo	1 177 437,79	5 000 000,00	1 901 988,00
RAJH résidence habitat jeunes	200 000,00	700 000,00	500 000,00
Plaine des sports à Jarnac	73 131,37	3 974 063,00	2 300 000,00
Château de Bouteville	265 354,80	3 266 127,00	330 978,00
Bureau informations touristiques - Gondeville	204 934,07	272 742,60	67 808,53
Soutien amélioration habitat privé	73 677,33	400 000,00	217 000,00
Université des spiritueux - Segonzac	383 154,29	2 145 000,00	1 720 000,00
Soutien aux bailleurs sociaux	0,00	655 800,00	109 300,00
Mobilier / équipement	53 774,99	500 000,00	272 417,00
Création aire de grands passages	0,00	600 000,00	100 000,00
Rénovation piscine de Jarnac	0,00	1 800 000,00	900 000,00
PIG 2020-2026	0,00	1 556 400,00	90 000,00
OPAH RU multisites	0,00	750 000,00	70 000,00
Subvention équipement habitat communes	0,00	900 000,00	90 000,00
Bateau à passagers	0,00	500 000,00	50 000,00
Sentiers de randonnée	0,00	200 000,00	80 000,00
Parc des sports et projets associés - Cognac	0,00	8 123 000,00	80 000,00
Requalification fief du roy	0,00	2 000 000,00	450 000,00
Voie des Quillettes	0,00	1 200 000,00	380 000,00
Voirie de zones	0,00	1 220 000,00	420 000,00
Pôle tourisme à Cognac	0,00	527 000,00	420 000,00
Musées	0,00	1 500 000,00	50 000,00
TOTAL	40 529 629,15	82 395 978,01	14 809 517,24

➤ **Concernant les dépenses hors AP/CP :**

Le montant des dépenses hors AP/CP s'élève à 10 569 244,27 €.

Il comprend principalement :

- Les dépenses pour le compte des communes à hauteur de 1 540 000€ ; ce montant, inscrit sur des comptes 458, s'équilibre en dépenses et en recettes,
- La part des attributions de compensation versée en investissement pour 1 100 000 €,
- Le remboursement du capital de la dette pour 1 764 000 €,
- Le projet d'acquisition et d'aménagements d'un bâtiment communautaire permettant d'héberger les pôles techniques pour 2 100 700 €,
- Une somme de 200 000 € au titre de la compétence gestion des eaux pluviales,
- Des travaux d'aménagement du centre équestre pour 424 000 €,
- L'acquisition de foncier pour l'extension de l'hôtel de communauté d'un total de 720 000 €.

LES RECETTES

Les dépenses d'investissement sont couvertes par :

- Le FCTVA pour un montant de 1 200 000 €. Ce dernier représente 6,28% des dépenses d'équipement,
- Des subventions à hauteur de 5 263 367 € représentant un taux moyen de 18%,
- Un emprunt d'équilibre de 13 069 237,76 € (pour un taux d'exécution des dépenses d'investissement de 100%) dans l'attente de la reprise des résultats 2019 au budget supplémentaire après laquelle le montant de cet emprunt sera revu,
- Le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 450 104 €.

A noter que le virement de la section de fonctionnement de 1 450 104 € constitue la part d'autofinancement du budget primitif. L'autofinancement est rendu possible grâce à la dynamique des produits fiscaux mais aussi à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et à la baisse de la DSC depuis 2018 d'un montant cumulé de 3 388 863 €.

➤ **Concernant la dette :**

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 20 199 016 €. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre de lignes : 33
- Taux moyen : 1,70 %
- Durée résiduelle : 14,21 ans
- Part de l'encours en taux fixe : 85 %
- Part de l'encours classé 1A : 93,80%.

Le détail de la dette est joint en annexe au présent rapport.

LES BUDGETS ANNEXESLes budgets annexes de zone d'activités

La somme des budgets annexes des zones d'activités s'élève à :

- 20 562 496,36 € en section de fonctionnement,
- 19 668 533,86 € en section d'investissement.

Les dépenses comprennent notamment :

- L'extension de la ZA du Fief de la Couture (Genté) pour 2 470 000 €,
- L'extension/création de zones (dont Gensac la Pallue) pour 1 100 000 €,
- L'extension de la ZA du Pont Neuf (Salles d'Angles) pour 370 000 €,
- La création d'une ZA artisanale à Nercillac pour 500 000 €.

Les dépenses sont financées par les ventes de terrains aménagés, les opérations d'ordre et des emprunts d'équilibre dont les montants pourront être revus lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Le budget annexe bâtiments économiques

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 333 382 € et en section d'investissement à 1 012 495 €.

Ce dernier comprend notamment en recettes la vente du bâtiment La Redoute pour 690 000€ ainsi que des loyers pour 250 000 €.

Le budget annexe pôle médical

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 139 720 € et en section d'investissement à 758 000 €.

Ce dernier comprend notamment en investissement une somme de 708 000 € pour les projets :

- De la maison médicale à Ars,
- De la maison de santé à Châteauneuf,
- Et du centre de santé à Cognac.

Ces projets sont financés par des subventions à hauteur de 459 796 € et un emprunt d'équilibre, qui pourra être revu lors de la reprise des résultats, de 172 089 €.

Il convient de noter que la section de fonctionnement bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal de 48 720 €.

Le budget annexe transport

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 2 486 000 € et en section d'investissement à 677 700 €.

En section de fonctionnement, les recettes provenant du versement transport (1 500 000 €), dont le taux est fixé à 0,30% pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Grand Cognac et 0,20% pour le reste du territoire, du transfert de charges de la Région pour le transport scolaire (750 000 € pour une demie année) ainsi que du produit de la tarification (250 000 €), permettent de financer :

- la contribution à la STGA (1 500 000 €),
- la reprise du transport scolaire dont le seul marché de transport est à 550 000
- le recrutement d'un gestionnaire « transports scolaires » qui porte les charges de personnel à 72 400 €.

En section d'investissement, le budget primitif du budget annexe prévoit :

- 330 000 € pour l'acquisition et l'équipement de bus,
- 30 000 € pour la mise en accessibilité du réseau,
- 200 000 € pour les aménagements cyclables communautaires,
- 30 000 € pour l'acquisition d'un logiciel pour les transports scolaires.

Ces investissements sont financés par :

- Le virement de la section de fonctionnement (162 252,88 €)
- Un emprunt d'équilibre de 515 447,12 € qui pourra être revu lors de la reprise au budget supplémentaire.

Le budget annexe déchets

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 8 363 215 € et en section d'investissement à 60 000 €.

En section de fonctionnement, 95 % des dépenses correspondent à la contribution à Calitom (8 202 000 €). Les autres charges concernent :

- Les charges de personnel liées à la prévention pour 100 000 €,
- Les charges liées aux actions de prévention pour 121 000 €,
- Le remboursement des fonctions support au budget principal pour 80 767 €.

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 8 363 215 € sont issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

En investissement, sont prévus :

- 10 000 € pour le financement de caches conteneurs,
- 50 000 € pour des matériels spécifiques (portes-sacs et corbeilles bi-flux ou tri-flux pour les équipements et événements, poulailler Moulin de Prézier...).

Ces dépenses sont financées par un virement de la section de fonctionnement.

Le budget annexe eau DSP

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 4 178 954 € et en section d'investissement à 5 421 954 €.

En section de fonctionnement, il convient de noter que les tarifs du nouveau contrat permettent une économie annuelle de 575 000 €.

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses concernent :

- L'opération de sécurisation Jarnac – Triac à hauteur de 50 000 €,
- La recherche nouvelle(s) ressource(s) en eau pour 100 000 €,
- La station de traitement des métabolites de pesticides sur Jarnac et Merpins pour 100 000 €,
- Les travaux réhabilitation réseaux Bassac et Mérignac pour 870 000 € en lien avec assainissement,
- Les travaux réseaux réhabilitation (fuites, lien avec aménagement bourg) pour 2 500 000 € auxquels s'ajoutent 100 000 € pour les petites extensions et les bouches à clé,
- La réhabilitation de réservoirs à hauteur de 500 000 €.

Ces dépenses sont financées par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 407 306 € et un emprunt d'équilibre de 1 927 500 € dont le montant pourra être revu lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Le budget annexe assainissement collectif régie

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 5 398 500 € et en section d'investissement à 1 936 250 €.

La baisse des dépenses de fonctionnement est notamment en lien avec la sortie de Boutiers-Saint-Trojan de la régie vers la DSP de Cognac, la modification de la durée d'amortissement de certains ouvrages et la modification des modalités de remboursement des fonctions supports.

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses concernent :

- La poursuite des études diagnostiques sur Sigogne et Chassors, le lancement de l'étude diagnostique sur Gensac-la-Pallue pour 50 000 €,
- La réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur Mérignac à hauteur de 1 600 000 €,
- La mise en place du réseau d'assainissement à Bassac avec le raccordement sur la STEP de Saint-Même-les-Carrières pour un montant de 1 800 000 €,
- La réhabilitation du réseau à Gensac-la-Pallue pour 300 000 € et à Segonzac (rue Grand Champagne) pour 270 000 €,
- Les petites extensions et les reprises de tampons pour un montant de 180 000 €.

Les dépenses d'investissement sont financées par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 213 345 € et un emprunt d'équilibre de 4 329 603 €. Son montant pourra être revu lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Le budget annexe assainissement collectif DSP

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 2 658 882 € et en section d'investissement à 3 553 882 €.

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par les redevances d'assainissement collectif dont le montant prévisionnel est estimé à 2 500 000 €.

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses sont :

- Le lancement du diagnostic du système d'assainissement de Jarnac pour 50 000 €,
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la STEP à Cognac pour un montant de 100 000 €,
- Le lancement d'une première tranche de travaux de réhabilitation des réseaux préconisés dans les études diagnostiques de l'ex-Sieaac et de Châteauneuf pour 1 500 000 €,
- Les travaux pour les petites extensions et la mise à la côte de regards pour 100 000 €.

Les dépenses d'investissements sont financées par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 567 956 € et un emprunt d'équilibre de 1 516 000 €. L'emprunt d'équilibre pourra être revu lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Le budget annexe assainissement non-collectif régie

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 302 785,52 € et en section d'investissement à 20 496,40 €.

En fonctionnement, les charges de personnel, à hauteur de 192 000 € représentent 63 % du total des dépenses de la section. Les principales charges à caractère général (chapitre 011) concernent les dépenses de sous-traitances (25 000 €) et le remboursement des fonctions support au budget principal.

Elles sont principalement financées par les redevances des contrôles d'assainissement pour un montant attendu de 300 000 €.

Les dépenses d'investissement, financées par un virement de la section de fonctionnement, concernent de l'achat matériel (voiles de boue, caméra, scanners...).

Le budget annexe GEMAPI

Le budget ne dispose que d'une section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 263 815 €.

Les recettes exclusivement issues de la taxe pour 263 815 € permettent de financer les contributions aux organismes de regroupement ainsi que le remboursement des fonctions support au budget principal (13 815 €).

Les cotisations aux organismes de regroupement sont les suivantes :

- Syndicat du Né : 146 553 €
- SYMBA : 69 424 €
- SYBRA : 26 968 €
- EPTB : 11 425 €

Le budget annexe habitat Vauzelles

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 174 181,05 € et en section d'investissement à 162 023,05 €.

Ce budget connaît peu de mouvements financiers pour 2020. Les seules opérations réelles concernent des régularisations financières (2 000 €), le remboursement des fonctions support au budget principal (10 158 €) et en recettes des ventes de terrains aménagés pour 12 158 €.

La section d'investissement est uniquement constituée d'opérations d'ordre.

➤ **Concernant la dette cumulée des budgets annexes :**

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 25 322 065 €. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre de lignes : 141
- Taux moyen : 2,80 %
- Durée résiduelle : 12,93 ans
- Part de l'encours en taux fixe : 89 %
- Part de l'encours classé 1A : 99,58 %.